



D.1795.6.7

D.03.PR.19

Ce jourd'hui dix neuf prairial troisieme année républicaine
 à six heures du matin pardevant moi jacques françois joseph
 lefebvre officier public de la commune de wizernes sont comparus
 en la maison commune pierre joseph pétré âgé de trente
 quatre ans et jean jacques lescoutre âgé de quarante un an
 tous deux manouvriers domiciliés à wizernes le premier
 père et le second voisin de pierre pétré âgé de dix huit mois
 lesquels comparans ont déclaré à moi officier public que le
 dit pierre pétré fils de pierre et de marie françoise godart
 est mort hier à midi en son domicile ; d'après cette
 déclaration , je me suis sur le champ transporté au lieu
 de ce domicile je me suis assuré du décès dudit pierre
 pétré et j'en ai dressé le présent acte que les comparans
 n'ont signé ayant déclaré ne savoir écrire
 fait en la maison commune de wizernes jour, mois et an que
 dessus.

j : f : j : Lefebvre officier public